LA LETTRE DE VOTRE MAIRE

Octobre 2022 - n° 7

Sobriété et budget

Madame, Monsieur,
chers concitoyens, chers amis,

Dans un contexte budgétaire déjà contraint pour nos collectivités territoriales, au sortir d'une crise sanitaire inédite ayant elle-même engendré une crise économique et sociale sans précédent, nos communes se doivent aussi, tout comme chacun de vos foyers, de faire face à l'explosion des coûts relatifs aux fluides énergétiques (gaz,électricité…).

Pour notre commune, en 2022, c'est **un surcoût** qui correspond à consommation égale à 2021, de 7 000 € pour l'électricité, et de 8 000 € pour le gaz, en prévision d'un automne et début d'hiver doux et ensoleillé. Ces augmentations auront sans doute un effet négatif sur notre budget, malgré les mesures déjà prises.

En complément de notre politique municipale environnementale à moyen et long termes, qui vise à développer la mise en œuvre de dispositifs favorisant les économies d'énergie, nous n'avons pas attendu le lancement de "l'opération sobriété" du Gouvernement Borne pour prendre des mesures concrètes. C'est le cas notamment de l'exinction de l'éclairage public, la nuit, que nous avons mise en place depuis août 2020 ou du remplacement des éclairages classiques par des éclairages LED dans les bâtiments communaux, comme les écoles, lors des travaux d'été des salles de classe. C'est un début et nous espérons pouvoir accélérer ce type de travaux à l'ensemble des bâtiments publics, au cours des prochaines années

> **J'nos communes se doivent aussi de faire face à l'explosion des coûts relatifs aux fluides énergétiques**

C'est le cas également au sein même de l'ensemble de nos bâtiments municipaux (Mairie, écoles, atelier, salles,…) où les systèmes de chauffage sont limités. Au-delà de 19°C, aucun déclenchement ne sera effectif. Ces petites actions, associées à l'aspect sensibilisation de nos agents et des utilisateurs des équipements communaux, sont amenées à devenir des habitudes de travail, comme des réflexes du quotidien.

Nous devons et nous voulons donner l'exemple. Il n'y a plus de petites économies ; sans évoquer les aspects environnementaux. Nous devons continuer à agir en faveur de notre climat, pour la survie de notre planète.

Néanmoins, nous avons décidé de maintenir les éclairages de Noël sur les 2 axes principaux de la commune, ainsi que sur la mairie. Ces éclairages sont équipés en LED et s'éteindront comme l'éclairage public à 23 heures. Ils seront installés pour 1 mois soit du 1er décembre 2022 au 02 janvier 2023.

La consommation de papier

Le prix du papier a également augmenté de plus de 60%. Ceci nous oblige à revoir notre consommation de papier et inciter les utilisateurs (mairie, associations et écoles) à réduire les impressions et privilégier le document dématérialisé. Aujourd'hui imprimer un document coûte de plus en plus cher.

> **J'…Mais, d'ores et déjà, nous savons que ce ne sera pas suffisant…**

C'est une situation qu'il nous faut prendre en considération et qui nous impose la plus grande attention quant à l'usage que nous ferons du papier. Et ce, dès aujourd'hui. Prochainement, une phase de concertation et de réflexion va être engagée avec les élus, les agents, les enseignants et les dirigeants associatifs.

En ligne de mire, un objectif commun : que l'impression ne soit plus systématique, mais le dernier recours. Au regard des outils numériques disponibles, existants ou à développer, une autre façon de communiquer, plus digitale, induirait une diminution certaine des impressions, et donc des coûts y afférant. C'est aussi vrai pour cette présente Lettre du Maire.

Dès 2023, la municipalité entrera progressivement dans l'ère du « **moins de papier** » en éditant prioritairement ses documents et publications sous forme dématérialisée via ses sites internet et Facebook.

Notre souhait, sera de réduire le nombre d'impressions du bulletin municipal, de la lettre du maire et de tout autre document produit par la mairie. Une campagne sera faite auprès des habitants afin de recueillir leurs souhaits.

A l'heure actuelle, la commune vous propose plusieurs moyens de communication :

- un site internet : www.steene.fr
- un site Facebook : facebook.com/Steene.fr/

IPNS

Depuis quelques mois, dans le cadre des risques majeurs, dont pourrait être impactée la commune, la municipalité devait se doter d'un système d'alerte d'urgence.

Nous avons choisi de nous abonner à l'application **M**a **M**airie **E**n **P**oche (**MMEP**). Cette application, que nous vous conseillons fortement de télécharger sur vos smartphones à partir de Google Play ou Apple Store ou via l'un des 2 QR codes ci-dessous, vous permettra de recevoir en instantané les informations de la commune, des associations et des entreprises, et surtout **elle vous alertera en cas d'évènements graves survenus sur la commune ou dans ses environs** (Centrale nucléaire, usines Sévéso,...).

ANDROID

IOS

La rénovation des bâtiments publics

La rénovation des bâtiments publics s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur afin de répondre à l'évolution des usages et au bien-être des occupants. Au cœur de ses actions, la sobriété énergétique, le changement climatique et la rareté des ressources. Ceci nécessitera une compréhension et une implication de chacune et chacun, à tous les niveaux.

De la mairie, aux écoles, en passant par les salles et l'église, les bâtiments publics présentent une grande diversité de typologies et d'usages. Mais appelés à durer dans le temps, ces bâtiments nécessitent pour la plupart des investissements d'envergure, afin de s'adapter aux nouveaux enjeux économiques, écologiques et sociétaux.

Premier défi à relever : la réduction des consommations, dans une démarche de développement durable. Véritables passoires énergétiques, nombre de nos bâtiments affichent une empreinte carbone élevée et pèsent lourds sur les budgets de la commune. La raison en est simple : hier, on ne construisait pas avec les mêmes règles thermiques qu'aujourd'hui. Résultat : des bâtiments comme la mairie – pour ne citer que cet exemple - arbore encore sa vieille structure, en prime, d'une mauvaise isolation.

S'il apparaît urgent d'accélérer la transition énergétique, ce n'est que la face émergée de l'iceberg. « Un projet de rénovation ne doit pas se résumer à la seule sobriété énergétique. Cela demande une véritable réflexion en amont, afin d'offrir un confort et une qualité d'usage optimale. Reprenons l'exemple de notre mairie : énergivore pour la commune, elle n'offre pas non plus des conditions optimales pour le personnel et les usagers. Courant d'air en hiver, étuve en été, néons, bruit, accès limité...

Alors finalement, à quoi ressemblerait le bâtiment public du futur ? Véritable couteau suisse, il serait modulaire, hybride, et frugal en énergie. A la fois intelligent et connecté, le bâtiment public à énergie positive piloterait seul ses ressources et fonctionnerait en parfaite autonomie.

Loin de nous, d'en arriver là, une réflexion sur la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la commune sera lancée dès l'année 2023.

La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permettra de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'améliorer le confort aux usagers.

« Quel est le coût de l'inaction ? » Cette question, nous devons nous la poser. Pour autant, pas question, bien sûr, de jeter l'argent par les fenêtres. Mais soyons réaliste, à ce jour, tout a un coût. Et celui de ne rien faire aujourd'hui serait désastreux pour demain.

Un inventaire de nos bâtiments sera fait, afin de lancer d'importantes opérations de rénovation dans les prochaines années, pour économiser l'énergie (et lutter contre le changement climatique), résoudre des problèmes d'étanchéité, d'accessibilité et de respect des normes de sécurité.

C'est dans ce cadre là, que le premier dossier qui sera posé sur la table, sera celui de « la mairie ». Au-delà des gros travaux d'isolation, de remises aux normes, de confort que nous serons amenés à y réaliser, c'est aussi un changement culturel que nous devons entreprendre. Ne plus attendre les catastrophes ou incidents pour agir. Nous devons multiplier les traitements préventifs. C'est justement ce que nous avons mis en place depuis maintenant deux ans.
Il faut planifier ces travaux d'économies d'énergie, avant que ces derniers ne nous soient imposés par la loi.

Avec votre soutien et votre compréhension, je ne doute pas, qu'ensemble, nous parviendrons à surmonter ces difficultés. Et naturellement, je vous invite à poursuivre vos propres efforts en la matière, ne serait-ce que pour laisser un Monde plus décarboné, moins énergivore, pour les générations à venir.

Bien à vous,

Votre Maire,

Alain DAVROUX

INFORMATIONS UTILES

- **Nettoyage des sépultures pour la Toussaint 2022**

Comme tous les ans, vous serez nombreux à passer au cimetière au moment de la Toussaint, pour venir nettoyer les sépultures de vos proches. Nous vous informons que les travaux de nettoyage et d'entretien de ces dernières, devront être impérativement terminés pour **le jeudi 27 octobre 2022 avant 18h00**. Seul l'apport de fleurs sera autorisé après cette date.

- **Cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre**

La Municipalité vous convie à la cérémonie de l'Armistice, **le vendredi 11 novembre 2022 à 11h** devant le monument aux morts de la commune, pour le dépôt de gerbes en mémoires de nos soldats morts.
Rendez-vous devant la mairie à 10h30, en présence des élus, des officiels, des anciens combattants, des élèves de nos écoles et de la Crik Crok Family Music pour le défilé.

- **Entretien des trottoirs et caniveaux**

L'entretien des trottoirs et caniveaux doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains (voir l'arrêté municipal n° 2021-057).